

# Momo refuse de monter dans l'avion, donc il restera en France

écrit par Quentin Neuf | 3 juillet 2022



<https://www.fdesouche.com/2022/07/02/saint-brieuc-22-1000km-pour-rien-notre-job-est-discredite-les-policiers-qui-avaient-escorte-un-marocain-a-roissy-cdg-sont-contraints-de-le-ramener-en-bretagne-ou-il-est-laisse-libre-car-h/>

Nous sommes une fois de plus éblouis par la virilité de notre police. Cette fois il s'agit d'un marocain illégalement en France. La police l'arrête. Nous lui payons une chambre d'hôtel via nos impôts. La Police l'escorte de Saint Briec en Bretagne à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle à Paris. Il refuse de monter dans l'avion. La Police le ré-escorte à Saint Briec !

*«L'Unsa police s'est aussi saisie du dossier. « On a deux policiers chargés de garder un homme, de 18 h à 3 h du matin, donc deux chambres d'hôtel à payer, trois autres policiers qui prennent le relais à 3 h pour un retour à 18 h 30, et plus de 1 000 kilomètres avec le prix actuel du gasoil... », note ainsi un délégué. « Sans compter que le billet d'avion n'est pas remboursable ». »*

Le syndicat mou de l'Unsa est bien aimable de se plaindre du gaspillage, mais je vois surtout que la France via sa police est faible. Lorsqu'un étranger récalcitrant doit quitter le sol national la police devrait pouvoir le reconduire à coup de pied dans le cul si besoin voir utiliser un taser. Et inutile de payer une chambre d'hôtel il peut dormir à l'arrière du fourgon. Arrivé à l'avion s'il refuse l'embarquement une petite piqûre pour le calmer. Mais non les politiques ont tout prévu pour que les étrangers restent en multipliant les lois en leur faveur.

« Côté préfecture des Côtes-d'Armor, on rappelle la règle : *« Dans ce cas de figure, il est prévu qu'un nouveau vol soit réservé à l'intention de l'intéressé. Si la personne persiste à faire obstacle à l'exécution de la mesure d'éloignement, ou ne respecte pas l'assignation à résidence, le procureur de la*

*République sera saisi. Il pourra engager des poursuites pénales, avant de mettre à nouveau exécution la mesure d'éloignement ».* »

Le Marocain doit se chier dessus de peur ! Tous les jours ce genre de scandale à lieu, tous les jours des délinquants des criminelles étrangers ne quittent pas le territoire national parce qu'ils n'ont pas envi de partir. AU FOU !

Au nom des droits de l'homme, les étrangers peuvent rester voler violer et tuer en France. Cela s'appelle la République française. Et les étrangers et les collabos qui les ont fait venir s'imaginent que cela peut bien se finir pour eux ? C'est un miracle que les Français accueillent encore les étrangers. De plus en plus sous la contrainte, il faut le préciser. Il existe à présent des lois dit anti-discrimination (comprendre anti-blanc).

Le politiquement correct s'effritant les politiques ont pondu des textes pour fliquer et verbaliser les Français qui observeraient que les délinquants de leur ville sont soit des noirs et soit des arabes selon les rues. L'ethnologie urbaine n'est pas autorisée aux citoyens français. Il faut un diplôme gauchiste pour pratiquer et affirmer doctement que nous avons des problèmes sociaux. Ce n'est ni religieux, ni ethnique ! Non les délinquants ne se regroupent en clans tribaux pour trafiquer. Alors pourquoi les vendeurs de crack à Paris sont sénégalais ?

**Quentin Neuf**